

LES RÉSEAUX D'INNOVATION ET DE TRANSFERT AGRICOLE (RITA) DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



**Pavillon 7.2.
Allée N - Stand 92**

ODEADOM

Stéphane JORET : 01 41 63 19 78 - 06 79 95 29 66
stephane.joret@odeadom.fr
Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79
martine.dumortier@odeadom.fr

CONTACT PRESSE

THOMAS MARKO & ASSOCIÉS
Agence chargée des relations presse de l'ODEADOM sur le SIA
Sarah CHABANE : 01 44 90 87 46 - 06 27 06 27 58
sarah.c@tmarkoagency.com

www.odeadom.fr



LES TEMPS FORTS DE L'ODEADOM

LA CONFÉRENCE DE PRESSE

Le lundi 24 février 2014 à 11 h 00, sur le stand de l'ODEADOM sur le thème « **les Réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) dans les départements d'outre-mer** », en présence du Président du Conseil d'administration de l'Office, M. Omar BOITCHA, de la Directrice, Mme Isabelle CHMITELIN, du Président de l'ACTA, M. Jacques LEMAITRE et du Directeur général de l'ACTA, M. Philippe LECOUEY.

LA REMISE DES MÉDAILLES D'OR DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE POUR LES PRODUITS D'OUTRE-MER

Le 27 février 2014 à 14 h 00 sur le stand de l'ODEADOM, en présence du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du Ministre des outre-mer.

UN SÉMINAIRE SUR LES RÉSEAUX RITA

Séminaire co-organisé par l'ACTA, le CIRAD et l'ODEADOM, le vendredi 28 février 2014 à 9 h 15 dans l'amphithéâtre auditorium LYRA (Mezzanine 2 - entre les pavillons 7.2 et 7.3).

CALENDRIER DES ANIMATIONS SUR LE STAND

TOUS LES JOURS

11 h 00 - 17 h 30

« **Le grand quiz de l'ODEADOM** »

SAMEDI 22 FÉVRIER ET DIMANCHE 23 FÉVRIER

11 h 00 - 17 h 30

Préparation culinaire et dégustation :

« **Smoothies en folies** »

DU LUNDI 24 FÉVRIER AU VENDREDI 28 FÉVRIER

11 h 00 - 17 h 30

Préparation culinaire et dégustation :

« **Mes recettes ODEADOM** » à base exclusivement de produits issus de l'agriculture française d'outre-mer

SAMEDI 1^{ER} MARS ET DIMANCHE 2 MARS

11 h 00 - 17 h 30

Préparation culinaire et dégustation :

« **Smoothies en folies** »

Campagnes
TV

LE PARTENARIAT AVEC CAMPAGNES TV

Pour la première année, l'ODEADOM a conclu un partenariat avec la chaîne télévisuelle CAMPAGNES TV dont les émissions produites et enregistrées au Salon International de l'Agriculture, sont diffusées sur internet (www.campagnestv.com), TNT, satellite, et câble.

REMERCIEMENTS

CORSAIR
www.corsair.fr

Karibea
www.karibea.com

Spiritana
Produit de l'Outre-Mer

ROYAL
Fruits de Martinique

Clément
CASSIOPAN

Damoiseau

Rhum J.M

Martinique

Sucre
EST LA PRODIGE

MARTINIQUE
Le premier site
"A votre service Télémat"

L'ODEADOM tient à remercier l'ensemble des entreprises et organismes ayant mis leurs produits et services à sa disposition. Cette contribution participe grandement à la réussite du stand de l'Office au Salon International de l'Agriculture 2014.

PRÉSENTATION DE L'ODEADOM

SON RÔLE

L'ODEADOM, Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-Mer, créé historiquement en mai 1984, accompagne depuis le 1^{er} avril 2009 le développement durable de l'économie agricole :

- des départements d'outre-mer : **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion** ;
- et de **trois collectivités d'outre-mer** : **Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**.

L'Office assure **la gestion et le paiement** des aides communautaires et/ou nationales destinées à ces départements et collectivités.

L'ODEADOM est un **établissement public**, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère des Outre-Mer.

SON ORGANISATION

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement d'environ 4 M€**. 39 personnes travaillent au siège montreuillois de l'Établissement.

Sur son budget de fonctionnement, l'Office conduit des **études de filières** en vue d'orienter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions de la Directrice concernant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique financées sur crédits non communautaires et de suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer.

L'Office dispose de **quatre comités sectoriels de concertation**, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières animales et filières végétales de « diversification »). Ces comités ne sont pas des instances décisionnelles mais sont destinés à favoriser les échanges d'information et d'expérience, à organiser des synergies entre les professionnels des départements concernés par chaque filière et à formuler au Conseil d'administration de l'Office des propositions d'orientation et de développement des filières.



DES COMPÉTENCES RÉGIONALES ET MULTISECTORIELLES

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a également pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique auxquels sont confrontés les producteurs locaux.

Les actions soutenues par l'Office s'inscrivent principalement dans le cadre de **programmes sectoriels pluriannuels** (de 3 à 5 ans) élaborés par les professionnels locaux, le cas échéant avec l'appui des services déconcentrés de l'État (Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Les programmes sectoriels tiennent compte de l'analyse de la situation existante, fixent les objectifs à atteindre et les moyens mis ou à mettre en œuvre, tant par les professionnels eux-mêmes que par l'Office ou les autres bailleurs de fond (principalement, FEAGA, FEADER, Régions et Départements).

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont **la banane et la canne à sucre**. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de La Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.



DES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES

INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Les interventions de l'ODEADOM sont les suivantes :

- la mise en œuvre de la quasi-totalité du programme **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA¹ 2014, d'un **budget communautaire** de **278,41 M€** ;
- la gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne.

INTERVENTIONS NATIONALES

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux dits traditionnels**, l'ODEADOM met en œuvre les interventions suivantes :

- le soutien d'actions relevant de **programmes sectoriels pluriannuels** permettant principalement des investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, ainsi que l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation ;
- l'organisation d'actions de **promotion** de produits ultramarins de qualité issus de l'agriculture pour favoriser leur mise en marché ;
- la conduite de **missions d'évaluation et d'expertise** afin de faciliter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer (hors Mayotte), certaines aides nationales versées par l'ODEADOM constituent la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER - 2^e pilier de la PAC).

Les autres aides nationales versées par l'Office, aux départements d'outre-mer, relèvent d'une aide d'État notifiée et d'autre part de plusieurs aides d'État exemptées de notification aux services de la Commission européenne.

Depuis 2010, suite aux décisions du **Conseil interministériel de l'outre-mer** (CIOM) de novembre 2009, un **budget national annuel complémentaire de 35 M€** dédié aux filières de diversification animale et végétale et au développement productif endogène permet d'abonder les fonds communautaires destinés à ces filières dans le cadre du programme POSEI France. Ces crédits, qui concernent également les collectivités d'outre-mer², peuvent être engagés en dehors de l'abondement du programme POSEI, en appui aux actions soutenues par l'Office et par les autres financeurs publics en faveur du développement endogène de ces territoires.



Plantation d'ylang-ylang - Mayotte © ODEADOM

¹ Du 16 octobre de l'année N-1 au 15 octobre de l'année N.

² Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et îles Wallis et Futuna.

LES RÉSEAUX D'INNOVATION ET DE TRANSFERT AGRICOLE (RITA)



UNE COORDINATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS AU BÉNÉFICE DES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM)

Les RITA, Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole, ont été mis en place fin 2011 pour accompagner le développement local des productions de diversification animale et végétale dans les départements d'outre-mer (DOM).

Ils regroupent l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche-Développement-Formation des DOM : organismes de recherche dont le Cirad et l'Inra, les trois Instituts techniques locaux (ArmeFlhor à La Réunion, IT² aux Antilles en productions végétales et Ikare aux Antilles et en Guyane pour les productions animales) en partenariat avec les Instituts techniques nationaux du réseau Acta, les Centres techniques locaux, les Chambres d'agriculture, les Centres de formation, ainsi que les Collectivités territoriales et les Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de chaque DOM.

Les RITA ont pour objet de co-construire et de réaliser entre ces différents acteurs des actions de R & D, d'expérimentation, de démonstration et de transfert en réponse aux besoins exprimés localement par les professionnels.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES RITA

Au niveau de chacun des cinq DOM, les RITA reposent sur un Comité de Pilotage Régional (CPR) qui valide les projets soumis par les acteurs des RITA et leur montage financier. Le CPR assure une cohérence de l'ensemble des actions menées au niveau local, en particulier dans le cadre des programmes sectoriels de l'ODEADOM, mais également dans la mise en œuvre des plans nationaux tels qu'ECOPHYTO.

Chaque CPR réunit la DAAF, les Collectivités territoriales (Conseil Régional et Conseil Général), la Chambre d'agriculture avec l'appui de l'Acta (tête de réseau au niveau national) et des organismes de recherche.

Les projets proposés dans le cadre des RITA résultent d'une demande exprimée par les professionnels via les Chambres d'agriculture, les organisations de production ou les interprofessions et sont validés par un comité scientifique et/ou technique. Dans chaque DOM, un animateur facilite le fonctionnement du réseau RITA.

Au niveau national, l'animation du réseau RITA est confiée à l'Acta avec le concours du Cirad sous l'autorité du Comité de Pilotage National (COFIL-IT DOM) présidé par le Délégué ministériel pour les outre-mer au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF). Outre des membres de différentes Directions du MAAF et du Ministère des outre-mer (MOM), ce COFIL est composé de représentants de l'ODEADOM, du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), de l'Inra (Institut National de la Recherche Agronomique), de l'APCA (Association Permanente des Chambres d'Agriculture) et de l'Acta, tête de réseau au niveau national des instituts des filières animales et végétales.

UN RÉSEAU AU SERVICE DES AGRICULTEURS D'OUTRE-MER

- le positionnement des professionnels au centre du dispositif d'identification et de priorisation des besoins en matière d'innovation et de transfert dans le secteur des filières animales et végétales de diversification ;
- une mise en réseau des compétences et des outils techniques pour répondre de manière concertée et en commun aux attentes des professionnels, chacun intervenant dans son cœur de métier ;
- un renforcement du maillon recherche appliquée via les instituts techniques agricoles des départements d'outre-mer (ARMEFLHOR, IT² et IKARE) et l'appui des instituts techniques agricoles qualifiés au niveau national du réseau Acta ;
- une accélération et une amélioration du transfert des résultats vers les prescripteurs (conseillers des Chambres d'agriculture, techniciens des groupements de producteurs, enseignants des différents centres de formation) et les agriculteurs eux-mêmes ;
- une synergie inter DOM et avec le niveau national pour monter et conduire des projets en commun, et valoriser les acquis des uns et des autres dans les différents territoires ;



- un développement du rayonnement de la France via ses départements d'outre-mer au niveau international, et notamment au niveau des Caraïbes, du plateau Amazonien et de la zone océan Indien ;
- une optimisation des moyens financiers publics et professionnels par une meilleure gestion des projets réalisés en réponse aux besoins des filières, et en cohérence avec le programme de développement de ces dernières et notamment les Programmes sectoriels soutenus par l'ODEADOM.

LES RITA, UN OUTIL D'ARTICULATION ET D'OPTIMISATION DES DISPOSITIFS PUBLICS D'INNOVATION OUTRE-MER

En plaçant les professionnels et les Collectivités territoriales au cœur du dispositif d'innovation et de transfert, les RITA constituent l'outil indispensable à l'articulation et l'optimisation des dispositifs publics régionaux, nationaux et européens de soutien au développement de l'agriculture dans les départements d'outre-mer :

- un outil co-piloté par les Collectivités territoriales et l'État qui vient en appui des **COSDA** (Comité d'Orientation Stratégique de Développement Agricole) pour décliner et mettre en œuvre les politiques d'innovation et du savoir nécessaires aux priorités du développement agricole définies localement ;
- un outil qui s'inscrit dans l'esprit et le cadre du projet de **loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** devant contribuer au développement d'une agriculture conciliant la double performance économique et environnementale dans les territoires ultramarins ;
- un outil qui constitue la réponse à la mise en réseau des actions du développement agricole dans les départements d'outre-mer, comme levier de l'innovation agricole tel que proposé par les **PEI** (Partenariats Européens à l'Innovation) en renforçant les ponts entre les connaissances scientifiques et les acteurs de terrain, et en favorisant l'échange de pratiques et de savoirs-faire aux échelons régionaux (coopération internationale de proximité), nationaux (inter DOM), et européens dans une stratégie gagnant / gagnant ;
- une interface fonctionnelle entre l'agriculture, les entreprises et la science qui intervient en appui concret aux Programmes de développement des filières agricoles et agro-industrielles définis dans chaque département d'outre-mer avec notamment le soutien de l'**ODEADOM** via les programmes sectoriels.



³ Données issues du site internet www.rita-dom.fr

EXEMPLE DE PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DES RITA³

SÉMINAIRE « AGRICULTURE FAMILIALE, SYSTÈMES INNOVANTS DE PRODUCTIONS VIVRIERS ET APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ LOCAL »

OBJECTIF Rassembler et partager les connaissances et expériences sur l'agriculture familiale, la production vivrière et l'approvisionnement du marché local. Élaborer un projet de Recherche-Développement.

LOCALISATION Guyane.

SÉLECTION AUBERGINES ET ANTHURIUM

OBJECTIF Proposer aux agriculteurs des variétés d'aubergines et d'anthurium résistantes aux maladies bactériennes spécifiques de ces espèces.

LOCALISATION La Réunion.

ÉLEVEURS SENTINELLES, RUMINANTS ET VOLAILLES

PRÉCISIONS Appui au développement et à la diversification des filières de ruminants et de volailles. Mise en place d'un réseau d'éleveurs sentinelles bovins et volailles pour la surveillance des maladies animales.

OBJECTIF Améliorer la productivité et l'efficacité des systèmes d'élevage de ruminants et de volailles, contribuer à l'émergence de filières de commercialisation structurées et à la professionnalisation des éleveurs grâce au transfert des résultats de la recherche. Connaître en temps réel les maladies endémiques et les maladies introduites potentiellement et qui affectent le cheptel mahorais afin de proposer un plan de lutte apte à le protéger.

LOCALISATION Mayotte.

INNOV-ECO FRUITS & LÉGUMES

PRÉCISIONS Mettre en place une plateforme de diffusion de systèmes de culture innovants et écologiques pour la diversification fruitière et maraîchère.

OBJECTIF Améliorer l'offre de fruits et légumes locaux ainsi que la durabilité des systèmes de cultures horticoles par l'adoption de méthodes agroécologiques de production et le développement de systèmes multi-espèces.

LOCALISATION Martinique.

GESTION DE L'IMPACT DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE, GESTION DES PRAIRIES ET SANTÉ DES ÉLEVAGES

PRÉCISIONS Renforcer la maîtrise sanitaire des éleveurs, limiter l'impact de l'élevage sur le milieu naturel, améliorer la gestion des prairies et sécuriser les systèmes fourragers des élevages des ruminants.

OBJECTIF Identifier les mécanismes de contamination des bassins aquacoles par le chlordécone et expérimenter des modes d'élevage alternatifs. Mettre en œuvre des solutions pour une meilleure gestion des effluents d'élevage de monogastriques aux Antilles. Améliorer la production locale de viande issue du ruminant par une meilleure valorisation des ressources fourragères.

LOCALISATION Guadeloupe.